



Allocations d'etudes d'infirmier accordé par l'hopital

Par Visiteur

Bonjour

j'ai entamé des études d'infirmier en échange l'hopital m'a accordé une allocation d'etudes, ayant eu un different en 3e année avec une formatrice j'ai du interrompre mes études mais voila l'hopital me demande de rembourser 8000 euros. que dois je faire pour ne pas rembourse svp
vous remerciant

Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai entamé des études d'infirmier en échange l'hopital m'a accordé une allocation d'etudes, ayant eu un different en 3e année avec une formatrice j'ai du interrompre mes études mais voila l'hopital me demande de rembourser 8000 euros. que dois je faire pour ne pas rembourse svp

Malheureusement, il n'y a aucun moyen pour y échapper.

Une allocation d'étude est une aide accordée en contrepartie d'une obligation de service pendant un certain nombres d'années prévues dans le contrat d'allocation.

Si vous n'avez pas mené votre école d'infirmier à terme, et dès lors que ces années de services n'ont pas été accomplis, vous devez rembourser l'aide accordée.

Très cordialement.

Par Visiteur

Puis je faire un dossier de surendettement ou saisir le tribunal admi,istratif
merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

puis je faire un dossier de surendettement ou saisir le tribunal admi,istratif

Saisir le tribunal administratif ne sera à mon avis d'aucune utilité dans la mesure où vous ne disposez à priori d'aucun argument valable pour contester la réalité de cette dette.

Une procédure de surendettement pourrait effectivement être envisagée ici. A ce titre, je vous invite à vous rapprocher de la banque de France afin d'avoir de plus amples renseignements et de remplir un éventuel dossier.

Mieux encore, il serait intéressant de prime abord de négocier directement un échelonnement avec l'institution qui vous a accordée cette allocation et qui en demande aujourd'hui le remboursement.

Très cordialement.